



DEMANDE DE MUTATION 2nd degré – RENTREE 2022
Collège & Lycée
en classe de

ELEVE

Nom de l'élève :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité(s) :

2020-2021 : Classe : Etablissement :

2021-2022 : Classe : Etablissement :

2022-2023 : Classe : Etablissement demandé :

Motif de la demande :

- rapprochement de domicile
- regroupement de fratrie
- autre raison

Cette demande sera-t-elle liée à une demande de mutation d'une fratrie dans le premier degré (école primaire) :

OUI NON

Si OUI : quel(s) niveau(x) ?

FAMILLE

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél responsable 1 : Courriel :

Tél responsable 2 : Courriel :

Nota : La mutation n'est pas de droit et reste exceptionnelle. Elle peut être demandée par les familles dont les enfants sont déjà inscrits dans les établissements du réseau homologué. En cas d'accord, elle entraîne le **paiement des droits de première inscription**. Le formulaire de demande de mutation doit être accompagné des bulletins scolaires de l'année en cours et de l'année précédente, d'un courrier motivant la demande et de toutes pièces justificatives selon le motif de la demande : justificatif de domicile – certificat de scolarité – ou autres, suivant le cas.

Un dossier complet sera déposé **le 25 mars 2022** au plus tard auprès des direction/provisorat de l'établissement demandé.

Merci de respecter la procédure suivante :

1. Retrait du formulaire dans l'établissement de départ à partir du **1^{er} février 2022** ou téléchargement sur le site de l'IFT ou des établissements
2. Constitution du dossier en double exemplaire (ou plus si plusieurs écoles demandées) à faire viser par l'établissement de départ
3. Un exemplaire reste à l'établissement de départ, l'autre est apporté par la famille dans l'établissement demandé avant le **25 mars 2022**

Les résultats de la commission seront communiqués aux familles par l'établissement actuel de l'élève à compter du 1^{er} avril 2022.

<p>Visa et cachet de l'établissement d'origine :</p>	<p>Visa et cachet de l'établissement demandé :</p>
---	---

J'ai bien pris connaissance qu'aucun recours, ni nouvelle demande de mutation, n'est possible après la commission.

Date : Signature des parents :